



Île de loisirs de Cergy-Pontoise
Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni en plusieurs lieux sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT.

Présents : Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Anne FROMENTEIL, Gilles LE CAM, France-Lise VALIER, Malika YEBDRI, Ramzi ZINAOU

Absents excusés : Hervé FLORCZAK, Alexandre PUEYO

Absents non excusés : Sylvie COUCHOT, Rachid TEMAL, Cécilia TOUNGSI-SIMO

DELIBERATION 2023- 042

Objet : Débat d'orientation budgétaires 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de l'Île de Loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Le comité syndical,

Sur la proposition et le rapport présentés par Monsieur le Président Thibault HUMBERT,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE, le débat d'orientations budgétaires pour 2024 sur la base du rapport présenté et annexé à la présente délibération.

Le Président

Signé par : Thibault HUMBERT
Date : 20/12/2023
Qualité : PRESIDENT



Thibault HUMBERT



Signé par : Thibault
HUMBERT
Date : 20/12/2023
Qualité : PRESIDENT

COMITE SYNDICAL

Date : 19 décembre 2023

Objet :

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 décembre 2024

Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2024. Budget principal.

L'île de loisirs enregistre une mauvaise saison marquée par une météorologie très défavorable ayant pour conséquence une baisse de la fréquentation remarquable. En effet, il faut remonter à 2017 pour retrouver des indicateurs similaires (nombre d'entrées parking ou au centre balnéaire). Il convient d'ajouter à cela la chute de la consommation des ménages en raison du contexte économique et social en grande tension qui impacte en premier lieu les activités de loisirs. La baisse de fréquentation des activités par le grand public s'est donc accentuée cette saison avec un niveau de recette inférieur à 2022 de 20 %. Ces deux phénomènes combinés sont constatés sur l'ensemble des IDL franciliennes.

La seule période de beau temps estimée à une vingtaine de jours de fin juin à mi-juillet a permis cependant d'enregistrer des recettes notables notamment le week-end du 24 et 25 juin avec 101 780€ sur le dimanche (précédent records le 1^{er} juillet 2018 avec 103 457€). Malgré le mois de juillet le plus chaud de l'histoire au niveau mondial avec des températures caniculaires sur tout le pourtour méditerranéen, le nord de la France, quant à lui, a vécu sous le « Jet Stream » habituellement situé sur la Scandinavie entraînant des températures inférieures aux normales saisonnières. Ce phénomène a perduré sur une grande partie du mois d'août.

Du côté du pouvoir d'achat, l'inflation de l'énergie et de l'alimentation, la hausse des taux d'intérêt ont eu un impact direct sur le panier moyen des usagers. La hausse des tarifs appliquée ces deux dernières années, pour compenser les coûts supplémentaires de mise en œuvre des activités, n'a fait qu'accentuer la baisse des recettes.

Par ailleurs, on observe un effet de cisaillement entre une baisse de la fréquentation et une hausse sensible des charges de sécurité, en raison notamment du nouveau dispositif de contrôle d'accès au grand bassin du centre balnéaire. Malgré cela, les dépenses de sécurité en 2023 ont été contenues et sont inférieures aux prévisions du budget primitif (-30%) fait d'une météo dégradée induisant une baisse d'une part de la fréquentation et d'autre part des effectifs saisonniers.

Enfin, la masse salariale de l'île de loisirs malgré une baisse constante des effectifs depuis 5 ans, n'a cessé d'augmenter en raison des diverses mesures salariales contraintes (hausse du SMIC et du point d'indice, relèvement du minimum de traitement des agents publics etc.)

Au vu de ces constats, il est proposé d'orienter **les axes de réflexion stratégiques et préparatoires au prochain budget 2024** selon les objectifs fonctionnels suivants :

1) **Renforcer l'attractivité de l'île de loisirs en améliorant et en renouvelant l'offre actuelle d'activités :**

- Une aire de camping-car sous AOT dès juin,
- Création d'un nouveau kiosque de restauration rapide disposant d'un point chaud sur l'allée principale face à l'accueil : le kiosque actuel est trop exigü pour commercialiser à la fois du chaud et du froid. Ce nouveau point de vente positionné à un endroit de grand passage, générera des recettes équivalentes au restaurant et permettra ainsi de limiter son ouverture aux week-ends en haute saison,
- Agrandir la terrasse du kiosque concomitante avec le minigolf : la terrasse actuelle est trop exigüe pour accueillir les usagers durant la belle saison. Cet espace pourra être partiellement privatisé pour commercialiser des incentives et séminaires au restaurant en semaine,
- Deux parcs de stationnements de vélos couverts d'une capacité de 30 places chacune : dans le cadre du plan de mobilité de l'agglomération de Cergy-Pontoise, il semble impératif de favoriser l'écomobilité et de répondre aux nombreuses sollicitations des usagers. L'île de loisirs ne dispose que de 9 places de stationnement. Les groupes, les écoles, les

habitants de l'agglomération ne peuvent donc se rendre sur l'île de loisirs en vélo pour profiter des activités (2025).

2) Poursuivre la rationalisation de la gestion des moyens en phase avec la hausse conjoncturelle et structurelle des charges de fonctionnement

- Limiter les ouvertures du restaurant au profit de l'ouverture du kiosque en semaine qui devra être agrandi pour accueillir un point chaud avec une offre de snacking simplifiée. Le restaurant pourra ainsi être dédié à la location en semaine pour des séminaires et des incentives très demandés,
- Privilégier le paiement des activités par la boutique en ligne (unique moyen de paiement pour le stade d'eau vive en 2024),
- Réduire les jours d'ouverture du stade d'eau vive au public au profit du mouvement sportif en auto-encadré (1 seul permanent actuellement pour assurer l'accueil des activités encadrées),
- Optimiser le fonctionnement de la vague à surf par l'ouverture des créneaux publics réservables principalement sur la boutique en ligne,
- Réduire les périodes d'ouverture et les plages horaires d'ouverture du parking payant en basse saison permettant des économies d'heures de saisonniers et de renforcer l'attractivité des concessionnaires. Privilégier en inter-saison le principe unique de paiement en automatique sans caissier.

3) Réformer progressivement les différentes applications de paiement des activités (5 interfaces différentes) :

Cette situation engendre non seulement des coûts de maintenance plus élevés mais aussi une gestion non optimisée. A cet effet, il est nécessaire de changer de logiciel et de renouveler les caisses des différentes activités dès 2024 (obsolescence logicielle et technique).

4) Sécuriser le centre balnéaire côté étang :

Clôturer le périmètre extérieur du centre balnéaire côté étang des Eguerets à la suite de la noyade d'une enfant de 3.5 ans le 22 août dernier. Cet aménagement permettra également de proposer de nouveaux espaces ombragés très prisés du public,

5) Sécuriser les activités nautiques :

En endiguant la dégradation sanitaire de l'eau des étangs par des mesures de prévention visant à limiter la présence de cyanobactéries et de plantes aquatiques. (2024 : plantations en bord de rive, aménagement de radeaux flottants, curage partiel faucardage),

6) Intégrer de nouvelles dépenses de fonctionnement récurrentes :

- Mise en place progressive du tri sélectif avec 9 flux de tri à terme en 2025,
- Assurer la propreté du poste avancé de la brigade équestre, l'enlèvement des litières et déjections, le nettoyage des voies de service,
- Externaliser la propreté du centre balnéaire en soirée coûteuse en saisonniers et peu efficiente,
- Maintenance du parc de vidéo surveillance sous contrat de service,

7) Réduire les consommations énergétiques en modernisant les modes de chauffages des salles du ponton :

- Installation d'une pompe à chaleur aux salles du ponton (gaz actuellement). Le coût de l'énergie a contraint l'île de loisirs à limiter les locations l'hiver en raison d'un mode de chauffage peu performant et d'un manque d'isolation en raison de nombreuses baies vitrées. Un chauffage par pompe à chaleur sera beaucoup plus économique et apportera plus de confort aux clients.

8) Renforcer la signalétique de l'île de loisirs :

- La région souhaite renforcer la visibilité des îles de loisirs sur les grands axes routiers de proximité mais également en site propre et notamment pour les JOP2024. La signalétique sur l'agglomération (panneaux directionnels depuis la sortie n°9 et la D203) doit être changée en raison de l'ancienne dénomination toujours présente à savoir « Les étangs de Cergy-Neuville ». Enfin la région propriétaire souhaite se donner plus de visibilité sur les îles avec la mise en place d'arches, de panneaux d'information sur les investissements réalisés par la région avec des messages types tel que « la Région investit dans vos loisirs ».

Afin de permettre la mise en œuvre de ces différents objectifs, des **demandes de subventions à la Région Ile de France pour 2024** vont être sollicitées telles que :

- 1) Clôturer l'enceinte du centre balnéaire côté étang des Eguerets,
- 2) Restructuration du carré d'accueil et sécurisation de l'allée centrale (tranche 1 : agrandissement terrasse restaurant)
- 3) Nouvelles caisses comprenant le paramétrage pour toutes les activités,
- 4) Renforcement de la signalétique de l'IDL et visibilité Région (panneaux routiers, bandeaux, arches...),
- 5) Pompes à chaleur pour les salles du ponton.

Concernant la création d'un plan pluriannuel d'investissement et d'entretien du patrimoine (2024-2026), il est proposé de le construire à partir de deux grands axes :

- Investissements récurrents concernant l'entretien du patrimoine (voiries, bâtiments, espaces verts, patrimoine arboré, engins, informatique...)
- Un projet d'investissement opérationnel qui traduit la stratégie politique et le projet global de l'île de loisirs dès qu'il sera arrêté en tenant compte des éléments suivants :

Un nouveau toboggan multipiste au centre balnéaire : le toboggan bleu en escargot de 1986 doit être changé (son tablier ne peut plus faire l'objet d'un contrôle technique et engage la responsabilité du SMEAG). La création d'un nouveau toboggan en lieu et place de l'ancien semble impérative pour renforcer l'attractivité du centre balnéaire, équipement phare de l'IDL qui accuse une baisse structurelle de sa fréquentation. Il restera donc fermé en 2024,

Un terrain de volley et un boulodrome venant compléter l'aire de rafraîchissement sur la plaine des moulins en accès libre : la seule activité en libre accès était l'aire de jeu, déconstruite au fil du temps en raison de la vétusté des différents jeux. Le coût de sa rénovation étant très élevé, il est proposé de la remplacer par des activités de loisirs accessibles à tout public et beaucoup moins onéreuses à mettre en œuvre. Des recettes indirectes sont espérées en restauration et en entrée parking en moyenne saison.

Restructuration du carré d'accueil et sécurisation de l'allée principale :

- La rénovation du minigolf : après 40 ans de bons et loyaux services, il est nécessaire de réhabiliter cette activité en raison de son état de vétusté et de son manque d'attractivité. Cette activité très prisée du public vient s'inscrire dans le projet d'agrandissement de la terrasse du Kiosque et booster ses ventes,
- La rénovation de l'allée centrale : cette allée piétonne, artère principale de l'île de loisirs, située entre le parking principal P1 et le carré d'accueil est empruntée par la majeure partie des usagers. Elle permet d'accéder aux différentes activités (baignade, ESLA, restaurant, Royaume des enfants, pédalos, parcours d'aventure dans les arbres). Créée en 1980, elle est désormais sous-dimensionnée les jours de forte fréquentation. De plus son état de vétusté engendre régulièrement des chutes en raison d'un dallage disjoint. Son retraitement devra permettre d'accueillir une aire de stationnement vélo et de nouveaux aménagements PMR.

ANNEXE AU RAPPORT SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024

LE VOLET RESSOURCES HUMAINES (Décret n°2016-841 du 24 juin 2016)

I : LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2023, l'île de loisirs de Cergy-Pontoise comptera 55 agents permanents répartis comme suit :

Services	Titulaires					Contractuels					CAE					TOTAL				
	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
Administration - Finances - Personnel	9	8	8	8	8										9	8	8	8	8	
Services techniques et Programmation	12	12	13	12	10	2	2	2	2	3					14	14	15	14	13	
Animation -Sports - Secours - Prévention	14	14	11	10	10	4	4	4	5	5	1				19	18	15	15	15	
Développement Commercial - Communication - Hébergement - Restauration	15	16	16	15	17	3	1	2	3	1	1	1	1	1	19	18	19	19	19	
TOTAL	50	50	48	45	45	9	7	8	10	9	2	1	1	1	61	58	57	56	55	

Nous accueillons, également, 1 apprenti : 1 apprenti BUT Génie Biologique au sein du secteur STP.

Mouvements de personnel en 2023 :

- 3 départs à la retraite, dont 1 non remplacé et 1 remplacé dès 2022,
- Le DGS est parti en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Recrutement de 3 contractuels : 2 éducateurs des APS, 1 adjoint technique,
- 1 éducateur des APS est décédé en avril 2023,
- 1 adjoint administratif a été titularisé,
- 1 adjoint technique et 1 attaché ont été nommé stagiaire,
- 1 éducateur des APS principal de 1^{ère} classe a été réintégré après une disponibilité pour convenances personnelles,
- 1 adjoint administratif a été placé en détachement pour stage à la suite de la réussite du concours de Rédacteur auprès d'une autre collectivité.

5 emplois sont actuellement vacants (1 pour la filière administrative, 2 pour la filière technique et 2 pour la filière sportive).

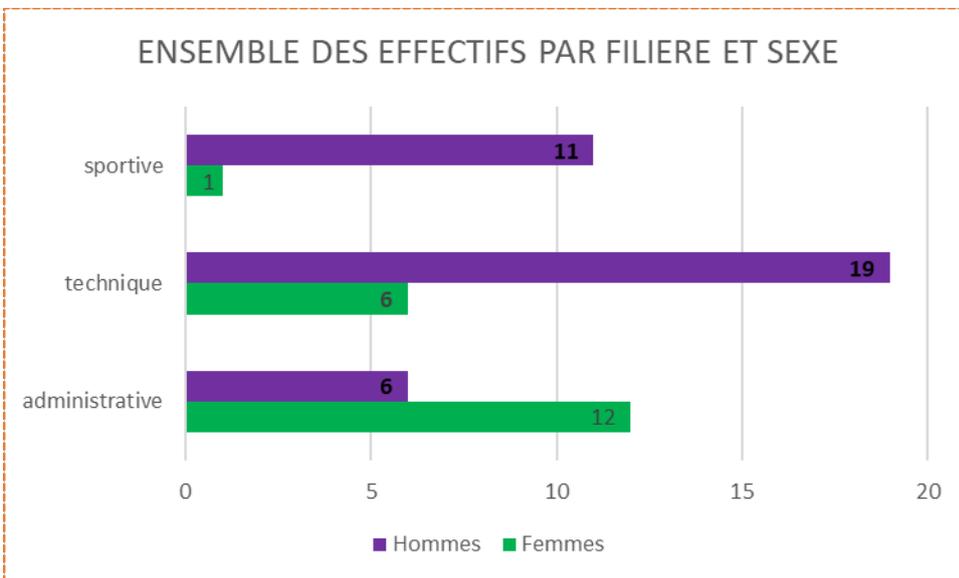
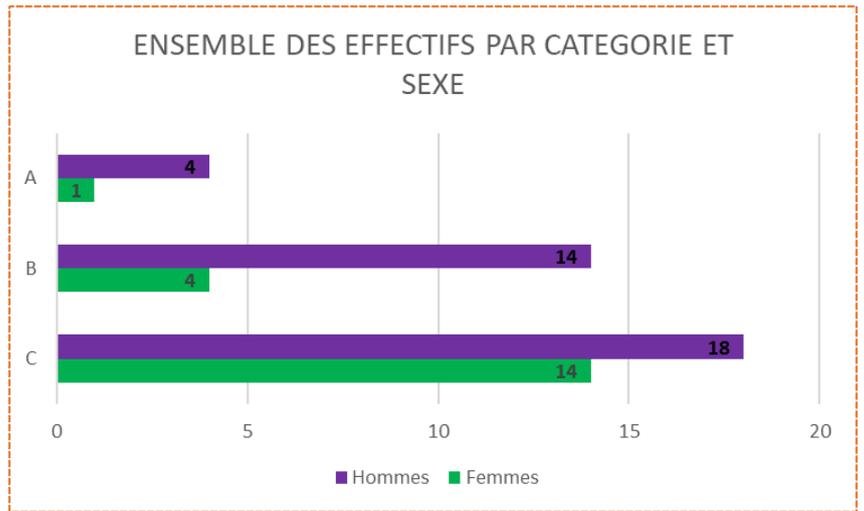
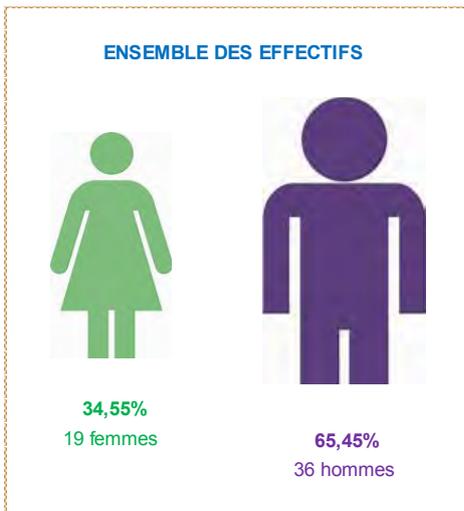
Promotions 2023

21 avancements d'échelons et 8 avancements de grade (7C et 1A).

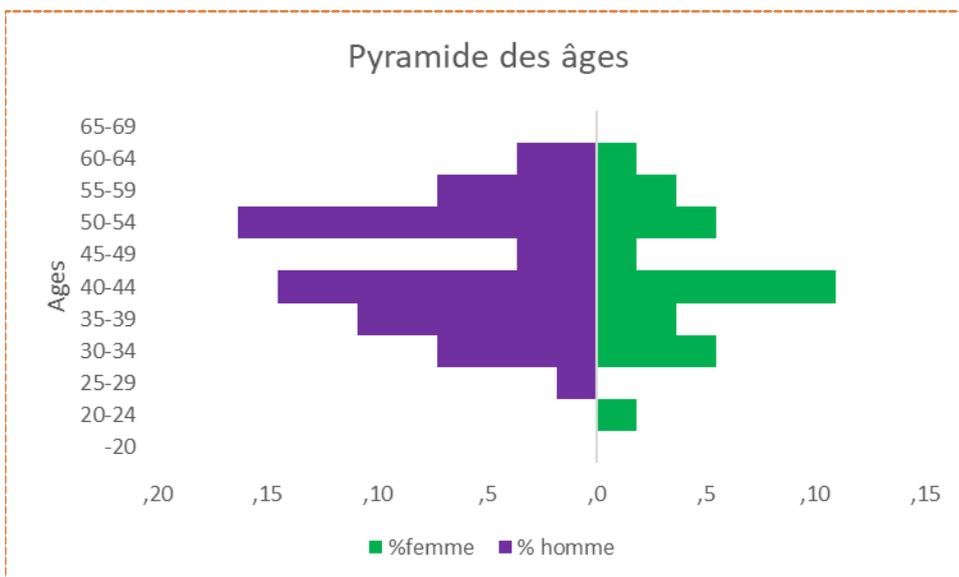
Perspectives promotions 2024

2 avancements de grade en catégorie B.

Situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes



Tous les agents sont à temps complet dont 5 sont à temps partiel (3 femmes et 2 hommes).



La moyenne d'âge est de 45 ans au sein de l'île de loisirs. Les tranches d'âge 40-44 ans et 50-54 ans réunissent le plus grand nombre d'agents.

La filière sportive est plus jeune, la moyenne est de 41,5 ans (44 ans en filière administrative et 47 ans en filière technique).

À noter qu'en 2024, 1 départ en retraite d'agent permanent est envisagé.

II : LES DEPENSES DE PERSONNEL

• Répartition des salaires (charges comprises) estimée à fin 2023 :

Masse salariale	Estimation sept 2022	Estimation novembre 2023
Titulaires	2 150 500 €	2 075 500 €
Contractuels	383 000 €	424 000 €
Emplois aidés (CAE) + apprenti	56 000 €	61 000 €
Saisonniers	1 078 500 €	935 000 €
TOTAL	3 668 000 €	3 495 500 €
Réel 2022	3 550 000 €	

- NBI estimée à fin 2023 : 19 700 € (titulaires uniquement)
- Régime indemnitaire estimé fin 2023 : 374 000 € (agents permanents uniquement)
- Heures supplémentaires : aucune heure supplémentaire n'est payée par le SMEAG (annualisation du temps de travail)
- Avantages en nature : 5 agents bénéficient d'un logement de fonction.

En 2023, les dépenses du personnel n'augmentent pas malgré la mise en œuvre de mesures nationales qui s'imposent aux collectivités (Point d'indice : une revalorisation de + 1,5 % au 1er juillet 2023 ; Revalorisation des bas salaires : jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires au 1er juillet 2023 ; GIPA reconduite en 2023 ; Prise en charge des abonnements transport revue à la hausse) et le glissement vieillesse technicité (G.V.T.) du personnel du SMEAG.

La saison moins ensoleillée a permis également la baisse du nombre prévisionnel d'heures de saisonniers estimées à 47 365h soit une réduction de 5 635 heures si l'on compare au réalisé de 2022.

III : DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL

La durée effective de travail est depuis le 1^{er} janvier 2023 à 1 607h par an.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le temps de travail est annualisé pour l'ensemble du personnel.

IV : EVOLUTION PREVISIONNELLE POUR 2024

La structure par âge des agents permanents de l'île de loisirs est vieillissante en raison du faible renouvellement du personnel. Le G.V.T. (comprenant les avancements d'échelon et de grade) correspond à 0,91% de la masse salariale pour 2024, soit environ 22 700€.

Un départ en retraite est prévu en 2024.

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale, chaque départ du SMEAG fera l'objet d'une analyse afin de déterminer les actions à mener (remplacement poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression). Pour cela, il s'agira :

- D'adapter régulièrement l'organisation,
- De prendre en compte la pyramide des âges,
- D'examiner avec attention les demandes de remplacements pour arrêts maladie ou maternité selon les critères de continuité du service, de normes d'encadrement et de face à face avec l'utilisateur.

En contrepartie de cet effort, le SMEAG maintient une politique active d'avancement de grade et de promotion interne permettant de reconnaître l'implication des agents. Une vigilance particulière est apportée sur les situations individuelles des agents rencontrant des difficultés de santé.

**INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE ET A LA GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE
(Décret n°2016-841 du 24 juin 2016)**

Néant : Le SMEAG de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise n'a aucun emprunt en cours
